



PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

### SÉANCE SPÉCIALE

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 22 mai 2018 à 15 h30, à l'aréna Rivière-du-Nord, située au 750, rue Filion à Saint-Jérôme.

#### PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme  
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

#### Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

#### Absence :

Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost

2018-05-22/934

ITEM 1

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 22 MAI 2018

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**La présente séance soit et est ouverte à 15 h 35.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-05-22/935

ITEM 2

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 22 MAI 2018

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-05-22/936

ITEM 3

#### ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU 10 AVRIL AU 10 MAI 2018

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 10 avril au 10 mai 2018;

Il est proposé par madame Louise Gallant

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 10 avril au 10 mai 2018:

Folio 01932326 :

- chèques portant les numéros 948 à 963 inclusivement représentant un montant de 12 608,10 \$,
- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 66 456,67 \$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 49 301,60 \$.

**QUE** le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

**QUE** la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-05-22/937

ITEM 4

**LEVÉE DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2018**

---

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**La présente séance soit et est levée à 15 h 45.**

---

Stéphane Maher,  
Président

---

Danielle Clément,  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière